



Zazakely Suisse-Madagascar

Association Zazakely Suisse  
Chemin de Sur-Ville 9  
1136 Bussy-Chardonney  
CH  
<https://www.zazakelysuisse.ch/>  
[info@zazakelysuisse.ch](mailto:info@zazakelysuisse.ch)  
079 278 02 07

Lausanne, le 10.02.2023

## **Le milieu carcéral à Madagascar**

---

Ces dernières années, le milieu carcéral malgache a fait l'objet de nombreux et intenses questionnements au sein d'organisations internationales et organisations non gouvernementales. Les conditions de détention suspectées d'être incohérentes avec le droit international, irrespectueuses des droits humains et non conformes aux lois malgaches, des enquêtes approfondies ont été menées par divers organismes, tels que Amnesty International et le CICR. Sur la base de ces travaux, nous avons relevé quelques informations que nous jugeons nécessaires de transmettre. Celles-ci portent sur le système malgache dans son ensemble, sur les conditions de détention des détenus, ainsi que sur les populations les plus vulnérables.

Les ressources utilisées datent principalement des années 2015 et 2017/2018. Des données plus récentes seraient les bienvenues. Toutefois, nous pouvons supposer que le développement du milieu carcéral à Madagascar n'a pas été prioritaire depuis, en comparaison à la crise du covid et à celle climatique.

Nous pouvons tout de même noter, qu'en juillet 2021, près de 28'000 personnes étaient détenues à Madagascar, alors que la capacité totale d'accueil des établissements malgaches est d'un peu moins de 11'000. Près de la moitié des personnes étaient en attente de jugement. Quant aux mineurs, ils étaient près de 1'000, dont environ 80% en détention provisoire.

### **Un système instable**

---

Avant de franchir les murs des établissements pénitentiaires, il est nécessaire de comprendre brièvement au sein de quel système ils s'inscrivent. Effectivement, les diverses difficultés rencontrées par ces établissements relèvent avant tout des dysfonctionnements au sein du système judiciaire malgache (auquel est rattaché l'administration pénitentiaire), dépendant de la politique et de l'économie du pays.

Effectivement, en 2017, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies craignait un manque d'indépendance de la justice face à différents pouvoirs, notamment celui exécutif. Quant à la population malgache, elle soulève régulièrement le problème de la corruption.

Cette même année, le budget national de Madagascar a été réparti de manière fortement inégale. Sur les 38 institutions et ministères ayant accès à cet argent, 28 se sont vus partager 21% de ce budget. Le ministère de la justice étant un de ceux-ci, seulement 1% du budget total lui est revenu.

Le manque de financement n'est pas dû uniquement à une répartition inégale du budget national. Globalement, elle est due à l'instabilité politique malgache du début du siècle, notamment à la succession des présidents<sup>1</sup> et à leurs diverses manières de considérer et mener le pays. Elle est également due à des sanctions et gel de la part de la communauté internationale, à partir de 2009, lors de la prise de pouvoir (appelée différemment selon les points de vue) d'Andry Nirina Rajoelina.

Malgré que le gel et les sanctions internationales aient été levés en 2014, l'impact de ces derniers, mais aussi la crise du Covid, les problématiques climatiques graves et la politique du président actuel Rajoelina retirent les questions carcérales des priorités nationales.

Par conséquent, le manque de budget et les autres contraintes citées impactent l'entièreté du système judiciaire et pénitentiaire, ne permettant donc pas de fonctionnement fluide et efficace. Par exemple, les cours criminelles ne peuvent se tenir plus de deux fois par an, faute de ressources. Mais les exemples sont nombreux: manque d'avocats, de personnel pénitentiaire, de formations, de matériel, par exemple.

#### Les établissements pénitentiaires

.....

Les données sur ce sujet peuvent difficilement être jugées exhaustives ou correctes. Néanmoins, malgré quelques incohérences, certaines informations restent pertinentes.

L'administration pénitentiaire est constituée de deux parties principales, l'administration centrale (à Antananarivo) et les directions régionales (22 à travers le pays). Ces dernières sont en charge de plusieurs établissements pénitentiaires (entre 3 et 10). Pour chaque direction régionale est attribué un directeur régional, et pour chaque établissement pénitentiaire est nommé un chef d'établissement.

Il y a aurait 82 établissements pénitentiaires sur l'île. À Madagascar, il y a une seule maison de force (Tsiafahy) et 42 maisons centrales. Celles visitées par Amnesty International (2017) sont celles d'Antanimora, d'Antsirabe, d'Ambositra, de Fianarantsoa, d'Ihosy, de Farafangana, de Manakara, de Maintirano et celle de Tsiafahy.

Les établissements pénitentiaires sont des bâtiments construits lors de la colonisation. Malgré son indépendance en 1960, le pays n'a jamais rénové ni reconstruit de maisons pénitentiaires.

La capacité de l'ensemble des établissements de l'île serait d'environ 11'000 personnes, sensées être réparties selon le groupe de détenus auquel elles appartiennent.

---

<sup>1</sup> Marc Ravalomanana (2002-2009), Andry Rajoelina (2009-2014) suite à une crise politique (dite « Coup d'Etat » par certains), Hery Rajaonarimampianina (2014-2018), et à nouveau Andry Rajoelina (depuis 2018).

Les profils des détenus, surtout en détention préventive, sont souvent les mêmes. Il s'agit principalement de personnes pauvres, de milieu rural, peu ou pas scolarisées. Les hommes sont majoritaires.

Des problématiques multiples

---

### **Conditions de détention**

Nous le verrons, le problème principal des établissements pénitentiaires est la surpopulation. Cette surpopulation est expliquée principalement par un excès de la détention préventive, soit une détention des personnes en attente d'un jugement final.

Ces dernières sont sensées, selon la communauté internationale, être considérées innocentes jusqu'à preuve du contraire ou jusqu'à l'acquittement. Par conséquent, elles devraient être libres. Au contraire, en 2017, plus de la moitié des détenus étaient en attente de leur jugement. Certains rapports indiquent même un taux supérieur à 60% des détenus en préventive.

Effectivement, la détention préventive est globalement reconnue comme devant être exceptionnelle. Toutefois, la législation malgache autorise une détention préventive de 5,5 ans pour les personnes majeures et de près de 3 ans pour les personnes mineures.

De plus, les motifs d'incarcération sont bien divers. La majorité des détentions préventives sont dues à des délits mineurs et non violents, souvent des vols d'animaux.

### **Mixité**

La mixité entre les détenus est un problème majeur également. Les personnes en détention préventive ne sont pas toujours séparées de celles condamnées, et les personnes mineures ne sont pas toujours séparées des majeures.

En 2017, sur l'ensemble de l'île, 80% des personnes en détention préventive se retrouvent dans des maisons centrales, initialement prévues pour des personnes condamnées, dont les peines sont souvent longues et dont la surveillance est passablement importante.

Les mineurs sont également mélangés aux majeurs. Sur les 42 maisons centrales évoquées, 24 possèdent un espace exclusivement pour les personnes mineures (mais pas toujours respecté). Cependant, les séparations prévues entre les personnes majeures et mineures sont souvent appliquées uniquement aux hommes et aux garçons. Beaucoup d'établissements regroupent femmes et filles.

La seule séparation qui semble respectée est celle entre les femmes et les hommes adultes.

## **Surpopulation**

Les documents officiels malgaches, les discours des directeurs d'établissements et les observations faites par les organisations internationales ne concordent pas souvent. Néanmoins, les dernières observations ont relevé une surpopulation grave. Aucun établissement ne respecte le nombre de places d'accueil. De manière générale, le nombre de détenus peut aller jusqu'à 8 à 10 fois plus que ce qui est possible d'accueillir.

En 2017, les établissements de l'île pouvaient accueillir 10'360 personnes. Cependant, rien que les prisonniers en préventive étaient près de 12'000. Par exemple, à Antsirabe, la capacité était de 210 détenus, alors que 638 étaient enfermés. Et à Fianarantsoa, une cellule dédiée aux femmes qui pouvait convenir pour 20 personnes en accueillait en fait 58.

Ce surpeuplement est dû aux détentions préventives principalement, mais également au manque de construction de nouveaux établissements. Tous les établissements datent de la période coloniale. Toujours en 2017, Madagascar avait fait savoir qu'elle ferait construire de nouveaux espaces... à voir.

## **Hygiène et santé**

Les rapports décrivent les espaces comme sales. De nombreux éléments problématiques ont été observés dans les différents espaces des établissements, comme par exemple de la moisissure, de l'eau stagnante, des insectes, des rats, parfois des excréments. La lumière se fait rare et l'air circule mal.

Le nombre de toilettes et d'espaces pour se nettoyer est faible, il ne correspond pas au nombre de détenus. De plus, les systèmes d'évacuation et les systèmes d'eau ne sont pas toujours fonctionnels. Il arrive même que les détenus doivent utiliser des seaux en plastique, et ce dans les cellules et en présence de monde.

Des espaces correspondant à des infirmeries existent, mais le matériel est manquant, tout comme le personnel médical. Les véhicules dédiés aux trajets d'urgence se font eux aussi rares. Il arrive que les détenus doivent se rendre dans des établissements de soins par leurs propres moyens, soit à pied ou en bus.

Deux conséquences importantes et fréquentes sont le paludisme et la tuberculose. Les conditions de vie favorisent la transmission de ces maladies.

## **Nutrition**

Près d'un détenu sur deux était touché par la malnutrition, évaluée entre modérée à sévère. Cependant, il est important de relever que près d'un tiers des détenus arrivent en prison déjà en situation de malnutrition.

Selon les établissements, les repas varient entre manioc et riz, et entre 1 à 2 fois par jour. Mais de manière générale, il s'agit d'un seul repas constitué exclusivement de manioc. Les portions sont rarement supérieures à 300 g (environ 1000 kcal) alors que des portions de 750 g minimum sont recommandées. Et ceci malgré que Madagascar stipule que les détenus doivent recevoir au minimum 2 repas par jour.

Souvent, si les familles le peuvent, elles apportent de quoi nourrir leur proche détenu.

Les conséquences de ces conditions de vie sont des pertes de poids importantes, des vertiges et des difficultés à respirer.

### **Contact avec l'entourage**

Le contact avec les proches est très variable selon les établissements, mais surtout selon les policiers/gardiens eux-mêmes. Il est fréquent que les policiers/gardiens refusent que les détenus prennent contact avec leur famille, sauf contre une compensation financière. Les pots-de-vin sont donc très fréquents.

De nombreux détenus n'ont pas eu la possibilité de prévenir leur entourage de leur détention. Beaucoup de familles se retrouvent du jour au lendemain sans nouvelle de leur proche.

De plus, les lieux de détention ne sont pas toujours proches de la famille. Il arrive que des familles doivent voyager pendant plusieurs heures (parfois même jours) et mettre de côté des sommes importantes d'argent pour pouvoir rendre visite en prison.

### **Accès à une défense**

Comme nous l'avons dit, les personnes détenues n'ont pas toujours eu de formation, ou alors une formation lacunaire. Par conséquent, nombreux sont les détenu(e)s à ne pas connaître leurs droits et les moyens de se défendre existants. Rencontrer un avocat est une exception, et d'autant plus gratuitement.

Cependant, il semble important de relever également que les avocats ne sont pas si nombreux à Madagascar. Certains endroits de l'île n'en n'ont même pas.

Les populations les plus vulnérables  
.....

### **Les mineurs**

Malgré une loi nationale (2016) voulant rendre la détention préventive moins fréquente, plus justifiée et surtout substituée par d'autres alternatives, la détention des jeunes malgaches reste problématique.

En 2017, 785 mineurs étaient détenus dans l'ensemble des lieux de détention. Près de 80% d'entre eux étaient en détention préventive. La croissance du nombre de détenus mineurs est forte: en 10 ans, elle a doublé.

Les enfants les plus jeunes ont tout juste 13 ans, mais la majorité des détenus a entre 15 et 17 ans.

Les activités éducatives ou divertissantes sont rares. Si elles existent, elles sont presque toujours organisées par des ONG ou des bénévoles. Forcément, le parcours scolaire des enfants est chamboulé, l'arrêt de la scolarité dure alors plusieurs mois ou années, et le retour à l'école après la détention est difficile.

De plus, la mixité avec les personnes adultes, telle qu'elle a été évoquée précédemment, provoque de nombreux autres problèmes, dont certains graves.

### **Les femmes**

Les femmes sont minoritaires dans les établissements pénitentiaires. Par conséquent, certains besoins spécifiques sont oubliés.

Par exemple, les grossesses sont très difficiles à vivre. Mais d'autres problèmes telles que les menstruations ou la prise en charge des enfants (dans l'établissement ou à l'extérieur) impactent fortement les femmes. En 2017, près d'un quart des femmes en détention préventive était enceinte ou avec un bébé.

Comme tout détenu devant se rendre à l'hôpital, certaines femmes sur le point d'accoucher doivent s'y rendre à pied ou en bus.

### **Les plus pauvres**

Les personnes les plus pauvres sont les plus touchées par la détention. Elles sont rarement au courant de leurs droits et n'ont pas d'argent pour se payer de meilleures conditions (couvertures, nourriture, médicaments, ...). Leurs familles, étant souvent touchées par la même pauvreté, ne peuvent pas toujours se permettre de se déplacer jusqu'au lieu de détention, de payer des pots-de-vin ou d'amener un peu de confort à leur proche.

## Ressources

---

Les documents utilisés pour rédiger cette synthèse descriptive du milieu carcéral à Madagascar sont:

- Le rapport d'Amnesty International pour 2021/2022. *La situation des droits humains dans le monde*. (<https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/4870/2022/fr/>)
- Le rapport d'Amnesty International sur les prisons malgaches datant de 2018. *Punis parce qu'ils sont pauvres. Le recours injustifié, excessif et prolongé de la détention préventive à Madagascar*. (<https://www.amnesty.org/fr/documents/afr35/8998/2018/fr/>)
- Les bulletins de la délégation régionale pour l'Océan Indien du CICR, de février et novembre 2018, ainsi que de février 2016.
- Une vidéo Youtube du CICR, datant de 2016 et intitulée *Madagascar : détention et malnutrition - la double peine*.
- Quelques articles et rapports de l'UNICEF, dont *Protection de l'enfant à Madagascar* (<https://www.unicef.ch/fr/notre-travail/programmes/protection-de-lenfant-madagascar>)